



Budget 2018



Sommaire

Budget communal

- Des investissements structurants en 2018	3
- Les points importants	4
- Recettes d'investissement	4
- Dépenses de fonctionnement	5
- Recettes de fonctionnement	5
- Subventions en faveur de la vie associative	6
- Budget des écoles	6
- Zoom sur mes impôts locaux	7
- Répartition des impôts des ménages	7
- Les aides de l'État	8
- L'encours de la dette	8

Budget CCAS

- Dépenses de fonctionnement	9
- Recettes de fonctionnement	9
- Le CCAS en action en 2018	10

Info spécial budget

1 place Nationale - CS 60027
31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71

Directeur de publication :

Serge Deuilhé

Responsable de la publication :

Catherine Louit

Rédaction : Les élus, la cellule communication

Conception et réalisation : service communication

Photos : Les élus, cellule communication, agence Fotolia

Impression : imprimerie Delort

Document imprimé sur papier recyclé

Tirage : 4 000 exemplaires

Date du dépôt légal : à parution

La reproduction, même partielle, de tout document publié dans ce journal est interdite sans autorisation

Informez-vous aussi sur
www.saint-lys.fr et Facebook
SaintLysOfficiel

Le mot du Maire



Pour la deuxième année, mon équipe et moi-même vous présentons les grandes lignes du budget communal voté.

L'année 2018 marque la poursuite de notre programme ainsi que l'émergence de nouveaux projets élaborés en concertation avec un budget ambitieux, volontariste et responsable.

Dans un contexte national qui continue de peser lourdement sur les finances locales, accompagné de fortes incertitudes, les orientations budgétaires pour l'exercice 2018 s'inscrivent dans la continuité d'une trajectoire budgétaire claire, constante, définie dès le début du mandat. L'amélioration constante des services aux Saint-lysiens est notre priorité.

3 240 000 € proposés en investissement :

- Poursuite des travaux de réhabilitation de l'ancien collège avec la phase tant attendue de la réalisation pour un montant estimé de 1 288 000 € en 2018 et 812 000 € en 2019.

- Travaux de voirie : 455 000€.

- Rénovation et de mise en sécurité de nos locaux scolaires : 169 779 € dédiés à l'amélioration de la qualité de vie de nos écoliers.

Les grands projets annoncés sont lancés :

- Études sur la rénovation des équipements sportifs (Tribunes et COSEC). Ces études réalisées en concertation avec les utilisateurs donneront lieu à des décisions budgétaires modificatives qui seront programmées en temps et heure.

La vie associative n'est pas oubliée :

- Maintien du soutien aux associations au travers des subventions dont le montant reste constant par rapport à l'année dernière.

- Mise à disposition de salles et d'équipements et prise en charge des flux (eau, énergies...).

- Enveloppe de 2 000€ pour des projets exceptionnels au cours de l'année.

Avec toujours une politique active pour capter le maximum de subventions (Agglomération, Département, Région, Etat) dans le but de limiter la participation de la commune et permettre, par exemple, la réorientation de certains montants sur d'autres projets.

Le souci d'une bonne gestion, tout en conservant une bonne qualité de service public, la maîtrise du budget grâce au suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement, la recherche d'économie, et de recettes. Le tout sans augmenter la part communale des taux d'imposition.

Développement harmonieux de notre commune, réponses concrètes à vos besoins tout en préservant une capacité d'investissement pour les années futures : tel est notre engagement.

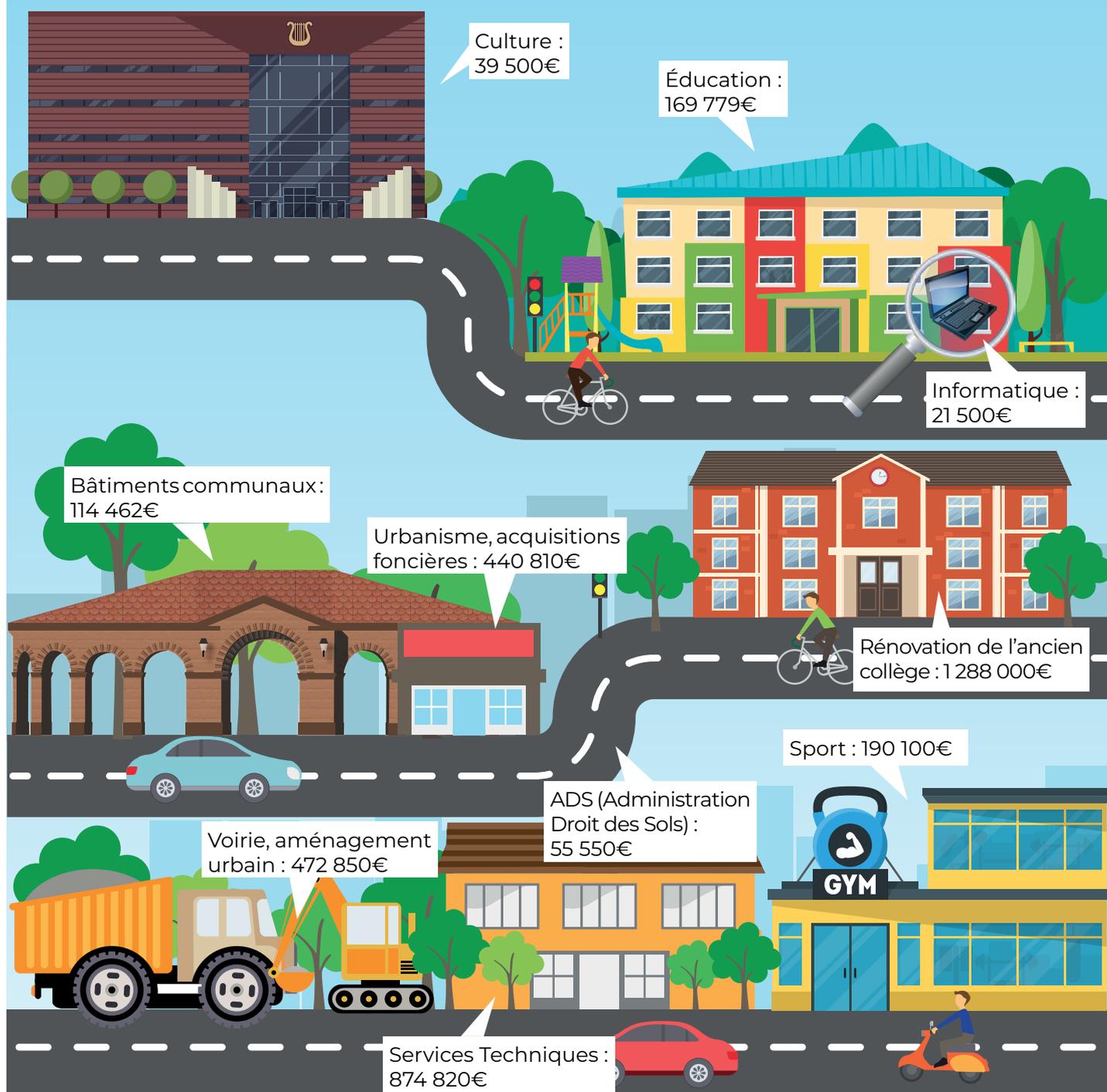
Je vous souhaite une bonne lecture.

Serge DEUILHÉ
Maire de Saint-Lys

Le budget est l'acte juridique qui permet à la fois de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune. L'équilibre financier est maintenu cette année en permettant une épargne nette positive et une capacité de désendettement inférieure à 6 ans.

Cette ligne conductrice s'accompagne d'un service public de proximité avec un programme d'investissement répondant aux besoins de la population.

Des investissements structurants en 2018



Les points importants

0 %

d'augmentation des impôts communaux en 2018

1 260 000 €

de part annuelle pour le Projet de Rénovation de l'Ancien Collège (PRAC)

3 662 173€

d'autofinancement

442 000 €

pour la sécurité des administrés et des écoles

450 000 €

Pour les travaux de voirie

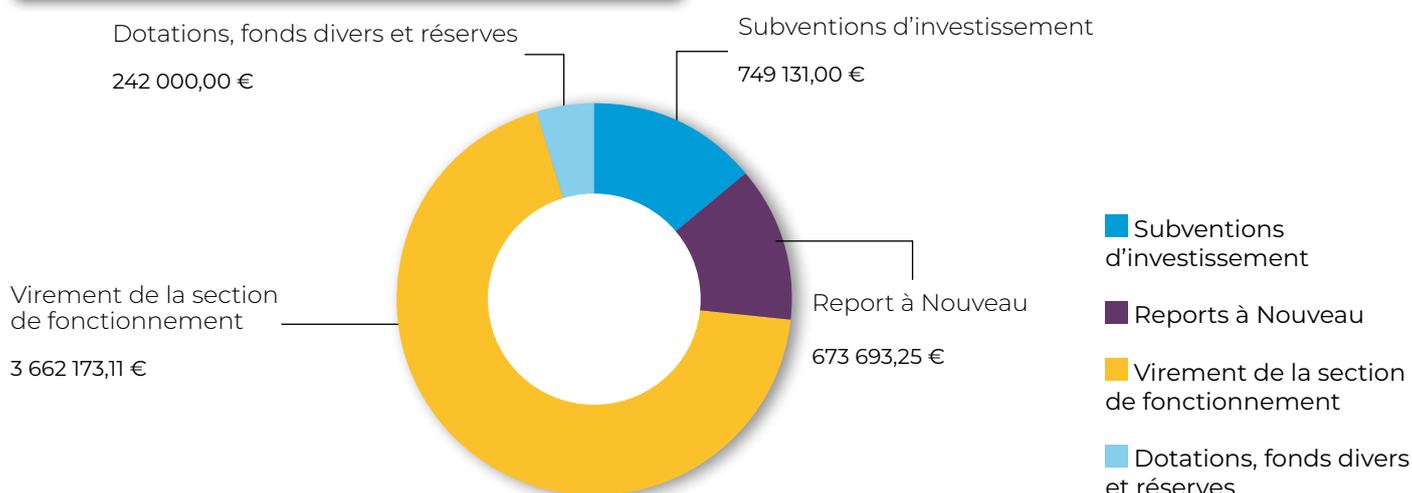
- **180 000€** avenue de Gascogne : sécurisation et réfection des trottoirs, continuité de la piste cyclable jusqu'au boulevard de la piscine
- **200 000€** avenue du Languedoc : sécurisation et réfection des trottoirs le long de la RD 12 de la ZAC du Boutet à l'avenue François Mitterrand
- **70 000€** réfection voirie impasse Diquières

190 100 €

Pour l'amélioration des installations sportives

- COSEC : les diagnostics (amiante, structures...), l'étude des sols ont été réalisés. L'appel d'offre et le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre devrait être réalisé avant la fin de l'année avec pour objectif un permis de construire déposé courant 1er trimestre 2019.
 - Tribunes : le diagnostic structurel permet d'envisager la rénovation des tribunes en toute sécurité et la création de nouveaux vestiaires -> écriture du cahier des charges en cours pour lancer l'appel d'offres
 - Football : création d'un local de stockage et d'un sanitaire sur les terrains route de Lamasquères.
- Des décisions budgétaires modificatives seront programmées pour adapter en temps réel le budget au rythme de l'avancée des projets de la collectivité.

Recettes d'investissement

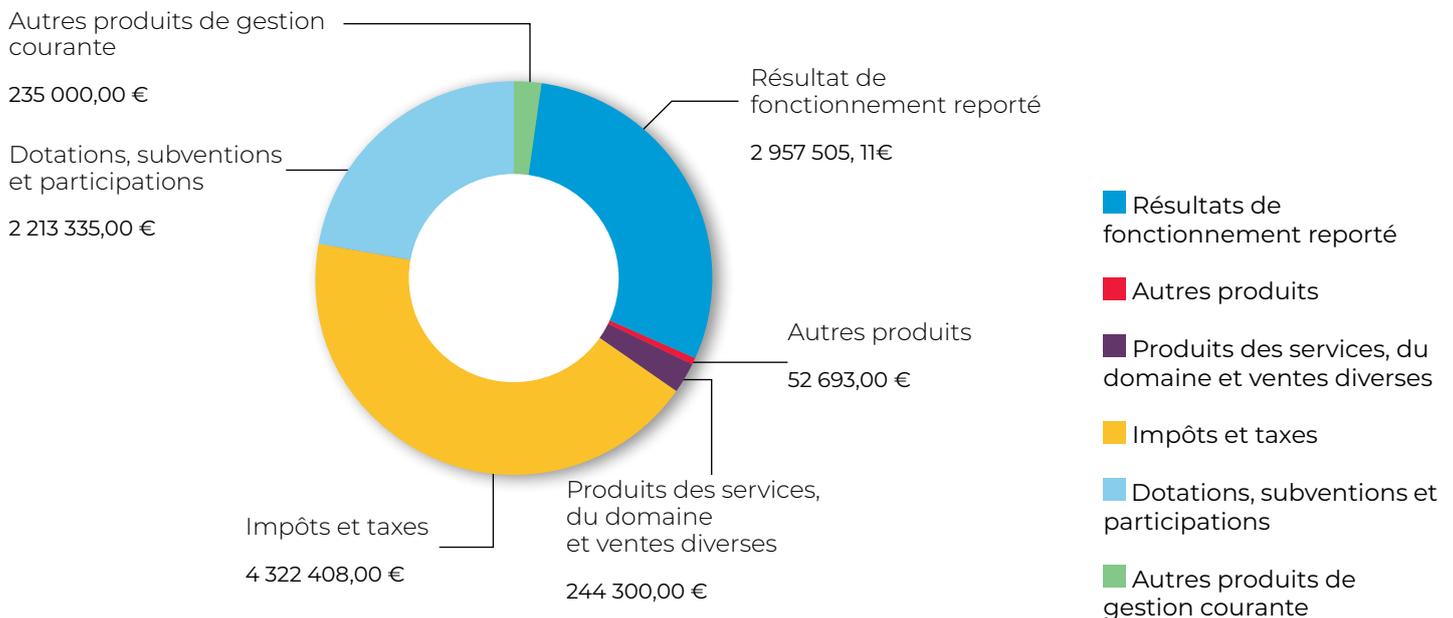


Dépenses de fonctionnement : 10 025 241,11 €

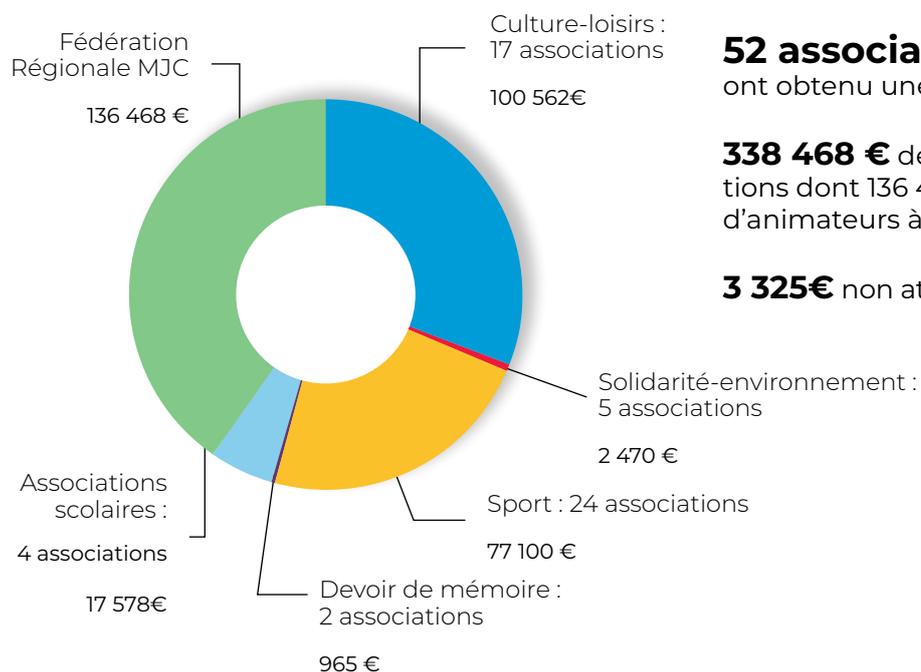


Ces chiffres comportent les charges de personnel

Recettes de fonctionnement : 10 025 241,11 €



Subventions en faveur de la vie associative : 338 468 €



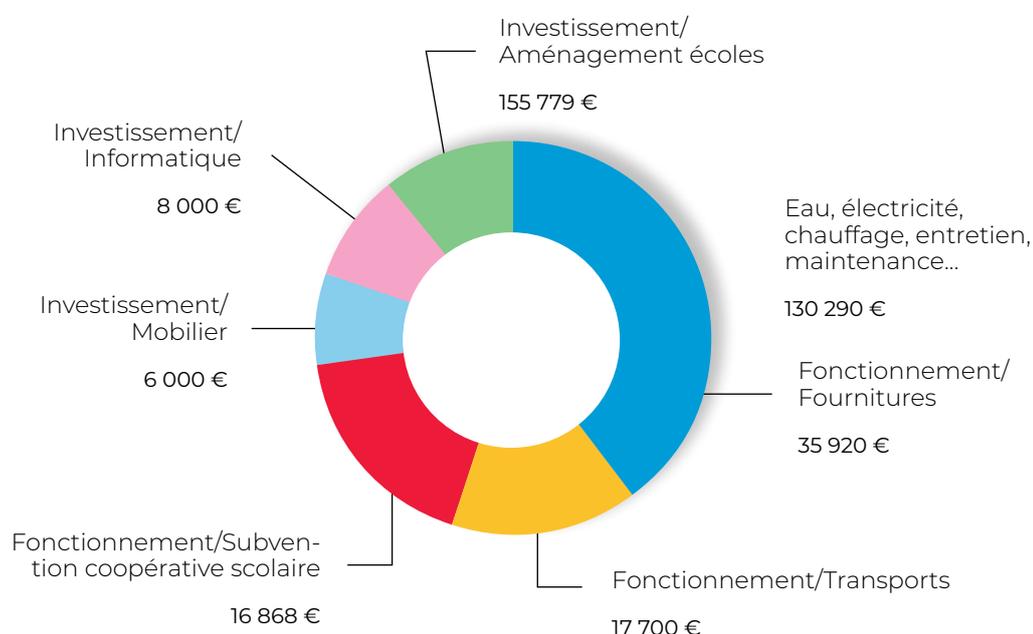
52 associations

ont obtenu une subvention en 2018

338 468 € de subventions affectées aux associations dont 136 468 € pour la mise à disposition d'animateurs à la MJC

3 325€ non attribués à ce jour (projets, évolution...)

Budget des écoles : 370 557 €



Budget (Investissement + Fonctionnement) :

370 557 € (dont entretien bâtiment / eau / énergie)

- **998 élèves**

- **371€ par élève**

Zoom sur mes impôts locaux

Mon logement est imposable

Son confort et ses caractéristiques déterminent sa valeur



La valeur de mon logement évolue

La base d'imposition de mon logement change tous les ans



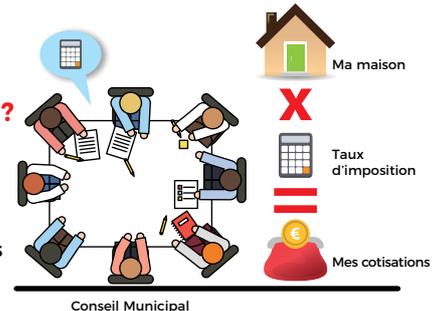
Ma cotisation tient compte de ma famille

Je peux bénéficier d'abattements et d'exonération dans certains cas



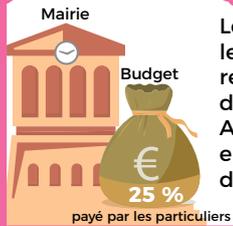
Qui décide des taux d'imposition ?

Le Conseil Municipal et le Conseil Départemental décident tous les ans des taux



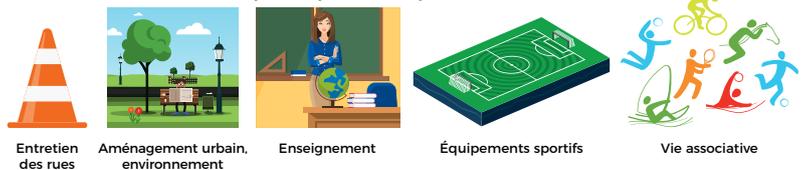
Que devient mon impôt ?

Les impôts sont collectés par les services fiscaux qui les reversent à la commune et au département. A Saint-Lys, cela représente environ un quart des recettes du budget municipal

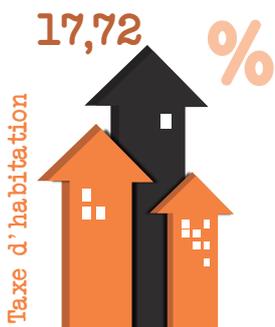


Que fait la commune de cet argent ?

Il sert à financer le fonctionnement des services publics municipaux, par exemple :



Répartition des impôts des ménages : taux communaux



TAXE D'HABITATION

Elle s'applique à tous les Saint-Lysiens, qu'ils soient propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur logement



Taxe foncière sur le bâti TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Elle est due par tous les Saint-Lysiens qui sont propriétaires d'un immeuble bâti, d'un local d'habitation ou encore d'un parking, qu'ils soient ou non occupants des lieux. Les bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels sont également imposés à la taxe foncière



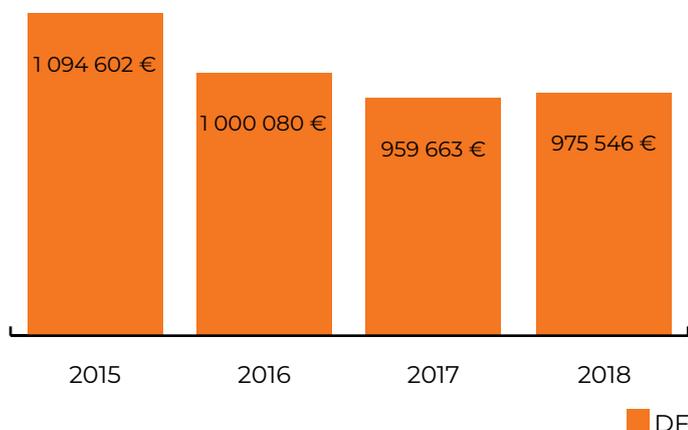
Taxe foncière sur le non bâti TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Elle concerne les particuliers et les professionnels propriétaires d'un terrain à Saint-Lys, quelle que soit la nature de ce terrain.

2018 marque le début de la taxe d'habitation qui devrait aboutir à l'horizon 2020. Ce grand changement pour les contribuables et les collectivités s'inscrit dans une réforme fiscale, encore au stade d'étude et de présentation de rapport visant à garantir les ressources des communes.

Les aides de l'État

Dotation Forfaitaire



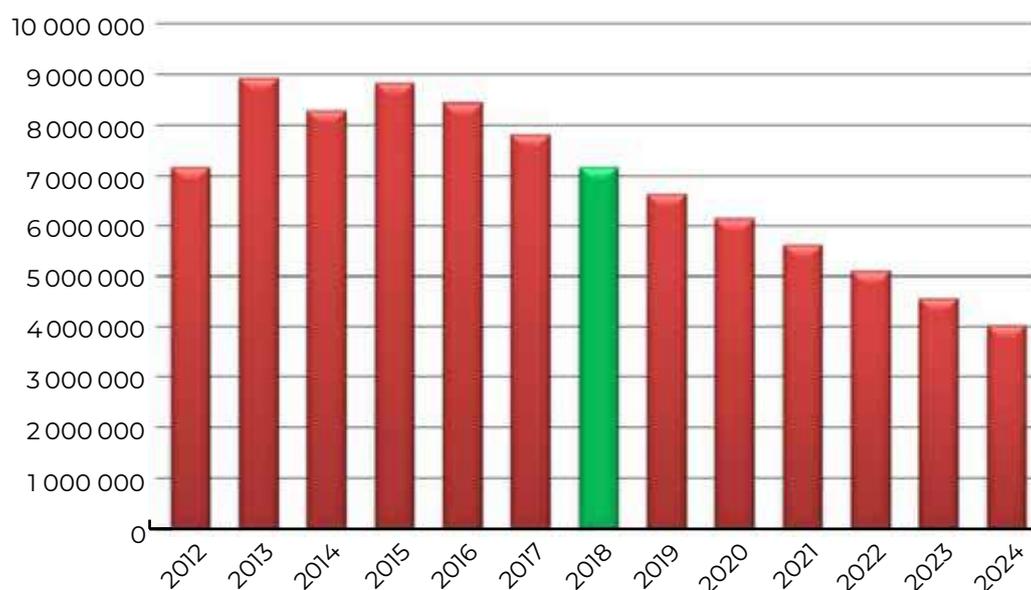
La dotation Forfaitaire est en légère hausse après 3 ans de baisse. Elle est basée sur des critères de population et de superficie. C'est la principale dotation de l'État envers les communes. Les coefficients sont définis par l'État, ce qui explique la variation.

Autres dotations de l'État



La Dotation de Solidarité Rurale est une aide pour les communes rurales les plus défavorisées. Elle est en forte hausse depuis 3 ans. La Dotation Nationale de Péréquation (dotation qui permet de diminuer les inégalités entre les communes) est en légère hausse cette année.

L'encours de la dette



Le capital sera remboursé de moitié en 2024. Le dernier emprunt souscrit par la commune était en 2015 pour 1 060 000 € destiné à financer les investissements 2014.

Dépenses de fonctionnement

115 809 €



Charges à caractère général
Énergie, télécommunication,
Maréchal Leclerc
documentation,
petit équipement,
entretien, maintenance,
fournitures, portage des repas,
manifestations, assurances...

453 000 €



Charges de personnel
Salaires + charges,
assurances,
médecine du travail

16 220 €



Autres charges de
gestion courante
Aides financières, tickets
service, SACEM, subventions
aux associations

103 271,49 €



Charges financières
Intérêts emprunts

Recettes de fonctionnement

Subventions
Dont mairie : 360 000 €
434 260 €



Produits de services
Encaissements régie, concessions,
cimetière, portage des repas, location
terrain antenne SFR...
70 830 €



Report de résultat 2017
15 274,80 €



Produits exceptionnels
Dons
800 €



Autres produits de gestion courante
(Loyer AJH, Maréchal Leclerc)
319 050 €

Le CCAS en action en 2018

En direction de la jeunesse



En direction des familles



En direction des associations



En direction des seniors

Plan canicule/grand froid
Veille sanitaire, visites de convivialité
90 inscrits



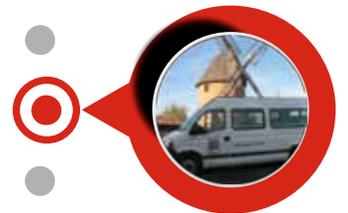
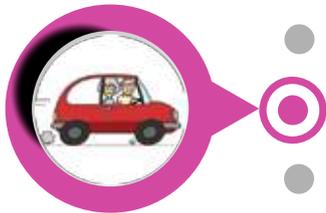
Repas des aînés
25 janvier 2018
Repas dansant
343 convives – 12€ / personne



NOUVEAU

Départ vacances seniors
En partenariat avec l'ANCV
(dès 60 ans)
Du 01 au 05 octobre 2018.
Mimizan plage.
Balades, visites, soirées animées

Code seniors
Remise à niveau du code de la route
Coût : 2€/ personne



Navette communale
Circule 3 demi-journées par semaine.
96 inscrits.
720 déplacements assurés

Semaine bleue
Du 08 au 13 octobre 2018
Animations en partenariat avec les associations, les EHPAD



Portage des repas
42 bénéficiaires
Livraison quotidienne à domicile
Plus de 8 000 repas distribués par an.
Repas à 8 composantes.
7.50€/repas si non imposable
8€/repas si imposable



Restaurant communal
1 945 repas servis en moyenne par an.
Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
5.50€ / repas pour les Saint-Lysiens
6.70€ / repas pour les non Saint-Lysiens

Et aussi...

Service emploi

Mutuelle communale

Aides financières

Logement social

Permanences CAF, UCJG R. Monnier, Entraide et Partage

Aide sociale légale

Forum emploi



CCAS - 16 rue du 11 novembre 1918 - 3147 SAINT-LYS - Tél. : 05 62 14 73 60 - ccas@saint-lys.fr

